

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA ACTIONS SOLIDAIRES

Code ISIN Part C : FR0010535625

FCP géré par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

L'OPC est de classification «Actions des pays de la zone euro». L'objectif de gestion du Fonds est de rechercher une performance à long terme, à travers une politique active d'investissement en sélectionnant des valeurs des pays de la zone euro dont la France à partir de critères extra-financiers avec la mise en œuvre d'un filtre ISR dont l'analyse est opérée en amont de l'analyse financière.

La stratégie s'appuie tout d'abord sur la construction d'un univers de valeurs éligibles à partir d'une grille de notation des critères extra-financiers (« notation ESG ») par l'équipe d'analystes ESG selon une méthodologie interne d'après une approche *best in universe* (aucune société n'est jugée en raison de son appartenance à un secteur économique). En cas d'indisponibilité de la notation de l'émetteur, l'équipe d'analystes s'appuiera sur la notation fournie par un prestataire de données externe. L'univers investissable du fonds est construit de manière à intégrer l'ensemble des titres en portefeuille tout en excluant les sociétés faisant partie de la liste des exclusions sectorielles et normatives précisées dans la politique d'exclusion de la Société de gestion et disponible sur son site Internet www.covea-finance.fr.

Un filtre de sélectivité est appliqué à cet univers, ce qui permet alors d'exclure automatiquement et systématiquement les émetteurs ayant les notations ESG les plus basses afin de réduire 20% de l'univers d'investissement du fonds par rapport à l'univers investissable de départ.

Une fois les critères extra-financiers appliqués, l'OPC suit la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion en s'appuyant sur les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") qui présentent trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays ainsi que sur les comités de gestion concernés par les différentes classes d'actifs.

Sur la partie solidaire, l'OPC investit d'une part, entre 5 et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale dès lors qu'elles contribuent à favoriser la cohésion et le lien social en France, en favorisant l'insertion, par le travail ou l'habitat en particulier, de personnes en situation de difficultés économiques et d'autre part, jusqu'à

10% de son actif dans des OPC « solidaires ». Les investissements solidaires sont en permanence compris entre 5% et 20% de l'actif.

L'OPC est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions et valeurs assimilées de la zone euro (titres éligibles au PEA) dont 50% minimum émises par des sociétés ayant leur siège social en France.

Dans la limite de 20%, le gérant peut investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs publics ou privés.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- les parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens,
- les parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union Européenne.

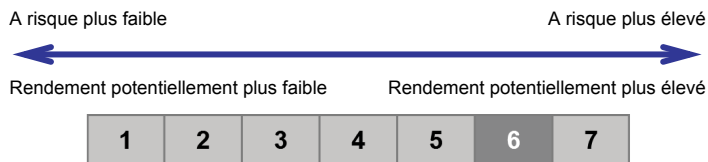
L'OPC est éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le résultat net et les plus-values réalisées nettes du fonds seront systématiquement réinvestis pour la part « C ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPC reflète le risque des marchés d'actions des pays de la zone euro sur lesquels le fonds est exposé.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque

futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de liquidité : il représente le risque éventuel lié à la volatilité des cours des actions des petites et moyennes capitalisations et aux marchés de pays émergents.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,60 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

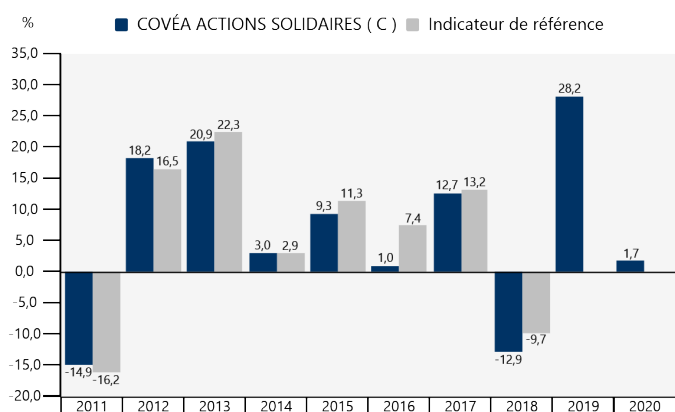
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **31 décembre 2020**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » située dans le prospectus de votre fonds disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Année de création de l'OPC : **2007**

Devise : EUR

Indicateur de référence : Néant*

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

* 1 ère VL le 13/12/2007

* Le fonds n'a plus recours à un indice de référence depuis le 22/07/2019. Auparavant, l'indicateur de référence utilisé à titre informatif et a posteriori était le SBF120® (dividendes nets réinvestis).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris courriel : communication@covea-finance.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr.

Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Fiscalité : L'OPC est éligible au PEA. Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de

vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC.

La responsabilité de Covéa Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2021.